

AVIS

AT.23.26.AV

Programme communal de développement rural de BASSENGE

Avis adopté le 31/03/2023

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Demandeur :* Commune de BASSENGE
- *Auteur de projet :* PLURIS
- *Organisme d'accompagnement :* TR@me
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

Avis :

- *Référence légale :* Art. 13§2 du décret relatif au développement rural du 11/04/2014
- *Date de réception du dossier :* 1/03/2023
- *Délai de remise d'avis :* 2 mois
- *Audition :* 17/03/2023

Projet :

- *Fiches-projets demandées en 1^{ère} convention-exécution :* Renforcement des liaisons cyclables sur la via Jecore
- *Date d'approbation par le Conseil communal :* 22/02/2023

Brève description du projet et de son contexte :

La commune de Bassenge est issue de la fusion des anciennes communes de Bassenge, Boirs, Eben-Emael, Glons, Roclenge-sur-Geer et Wonck.

Au premier janvier 2022, elle comptait 8988 habitants pour une superficie de 38,2 km².

Le territoire communal de Bassenge se situe en deuxième couronne nord de l'agglomération de Liège, en Basse-Meuse. Son territoire est caractérisé par une structure territoriale relativement linéaire le long de la vallée du Geer.

La particularité du plan de secteur de la commune est le pourcentage important du territoire affecté en zone agricole (57,2%), en zone d'espaces verts (7,6%) et en zone d'extraction (13,1%). Les zones destinées à l'urbanisation sont principalement situées dans le fond de la vallée du Geer.

AVIS

Malgré les lacunes du document fourni, exposées ci-dessous, le Pôle Aménagement du territoire se fonde sur la présentation en séance pour remettre un avis favorable sur le projet de programme communal de développement rural (PCDR) de la commune de BASSENGE.

Le diagnostic fournit une vision globale satisfaisante de la commune et permet d'identifier les enjeux, mais souffre d'un manque de mise à jour des données (population, logement...). Par ailleurs, le Pôle regrette que le diagnostic ne présente pas le bilan et ne tire pas les leçons de l'ODR précédente.

Concernant la partie 2, les informations fournies dans le dossier paraissent légères. Néanmoins, la présentation en séance a permis de compléter l'information et de rassurer le Pôle. Il note en outre une amélioration du processus de participation par rapport à l'opération précédente, que le Pôle salue et encourage. Il invite la commune à y rester attentive.

Le Pôle considère que le dossier ne permet pas de juger de l'apport du diagnostic partagé (partie 3). Une fois encore, la présentation en séance a bien détaillé le processus et a apporté au Pôle toutes les informations nécessaires.

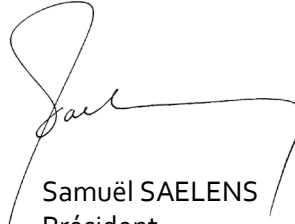
Le Pôle relève, en partie 4, une stratégie foisonnante qui propose un nombre très important d'objectifs. Ceux-ci auraient dû cibler davantage les enjeux principaux et ainsi dégager une stratégie plus claire.

Concernant le lot 0, le Pôle constate qu'il est très peu étayé, ce qui ne permet pas d'appréhender clairement la dynamique mise en place tout au long du processus d'élaboration du PCDR.

A propos des fiches projets en partie 5, le Pôle constate que le lot 1 propose peu de projets concrets ; ils sont majoritairement immatériels. Le Pôle estime que plus de réalisations concrètes devraient être placées dans ce lot. Il note par ailleurs que les budgets sont, de manière générale, peu élevés.

Enfin, concernant la fiche-projet prévue en première convention, le renforcement des liaisons cyclables sur la via Jecore, le Pôle l'approuve en ce qu'elle a tout son sens dans une optique de structuration du territoire, de tourisme et de service aux citoyens.

Le Pôle demande à la commune d'assurer la présence d'une personne relais au sein de son administration pour suivre la mise en œuvre du programme.


Samuël SAELENS
Président